



Parti vert libéral Suisse

## Communiqué de presse

<b>Objet</b>	<b>Les Vert'libéraux soutiennent l'initiative pour le paysage</b>
Contact	Beat Flach, Conseiller national, +41 79 402 91 12 Verena Diener, Conseillère aux Etats, +41 79 331 08 39 Martin Bäumle, Conseiller national et Président du parti, +41 79 358 14 85
Expéditeur	Parti vert libéral Suisse, Case postale 367, 3000 Berne 7 Tel +41 31 322 60 57, E-Mail <a href="mailto:suisse@vertliberaux.ch">suisse@vertliberaux.ch</a> , <a href="http://www.vertliberaux.ch">www.vertliberaux.ch</a>
Date	6 juin 2012

### Le Conseil national suit les propositions du Conseil des Etats

**Après de longues discussions, le Conseil national recommande le rejet de l'initiative «De l'espace pour l'homme et la nature» (initiative pour le paysage). De leur côté, les Vert'libéraux soutiennent cette initiative tant que le contre-projet n'est pas entré en vigueur et que le délai référendaire court encore. Ce contre-projet est le fruit de l'engagement des Vert'libéraux au Conseil des Etats et au Conseil national. Son contenu respectueux des impératifs économiques et libéraux constitue un outil contraignant dans l'application des montants compensatoires pour les plus/moins-values.**

L'objectif de l'initiative est de freiner le mitage du territoire et de mieux protéger le paysage. Dans cette perspective, les initiants invitent la Confédération à travailler sur le développement urbain vers l'intérieur du milieu bâti afin d'exploiter pleinement le potentiel des actuelles zones à bâtir. Ils exigent également un nouvel article constitutionnel stipulant un moratoire de 20 ans sur les zones à bâtir.

Les Vert'libéraux rejoignent l'avis de la majorité du Conseil national sur un point: le contre-projet couplé à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire tient compte des souhaits des initiants et propose la meilleure solution pour atteindre les objectifs de l'initiative. Néanmoins, tant que le contre-projet ne sera pas en vigueur et que le délai référendaire court encore, les Vert'libéraux soutiennent l'initiative. Malgré les inconvénients qu'elle comporte, elle reste en effet une réponse pertinente face à l'ancienne planification territoriale.

Le 11 mars 2012, le peuple s'est exprimé clairement en faveur de l'initiative sur les résidences secondaires et a ainsi fait part de ses inquiétudes concernant les abus du paysage et de l'espace vivable commis dans le passé. Le mitage du territoire s'accroît rapidement et nous oblige à prendre des mesures pour l'enrayer. Les statistiques du mitage du territoire se vérifient au jour le jour. «Qui n'a pas été envahi par la crainte qu'un jour, une station service aura remplacé un espace naturel et les prairies dans lesquels on avait l'habitude de se promener?», demande Beat Flach, Conseiller national.

Par le passé, les Cantons n'ont pas été en mesure de remplir les prescriptions constitutionnelles pour l'aménagement du territoire. Sur l'ensemble de la Suisse, entre 1/6 et 1/4 de zones à bâtir n'est pas encore construit. Selon les Cantons, la part de zone à bâtir encore non construite varie de 4% et 40%. Il y a donc urgence pour la Confédération à jouer un rôle important dans l'aménagement du territoire et la protection du paysage.

Protéger le paysage et enrayer le mitage du territoire entraînent une plus grande concentration des espaces construits, ce qui signifie aussi que les activités économiques, sociales et culturelles se concentrent davantage sur dans les centres urbains et les agglomérations. Pour assurer la cohésion de notre territoire, il apparaît par conséquent essentiel de ne pas écarter les régions périphériques d'une dynamique de développement au profit de la protection de la nature et du paysage. Dans cette perspective, le contre-projet à l'initiative sur le paysage est le seul instrument à contenir des éléments contraignants en termes de montants compensatoires pour les plus/moins-values.

Pour Verena Diener, Conseillère aux Etats «il est vrai que ces dernières années, on a assisté à une réduction des zones à bâtir surdimensionnées.» Ce à quoi le président Martin Bäumle ajoute: «au sein du Parlement, les Vert'libéraux ont contribué de manière déterminante à façonner un instrument économique pour appliquer de manière contraignante les montants compensatoires au plus/moins-values.»